



CQP APS : Agent de prévention et de sécurité 175h + examen

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Les dirigeants et les salariés d'entreprises exerçant l'une des activités mentionnées à l'article 1er de la loi du 12 juillet 1983 susvisée justifient de leur aptitude professionnelle par la détention d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre reconnu par un Etat membre de l'Union européenne ou par un des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen (Décret 2005-1122).

OBJECTIF

Avoir une formation minimum pour exercer une fonction dans les métiers de la sécurité privée.
Obtenir l'aptitude professionnelle pour exercer une activité mentionnée au 1° de l'article L 611-1 du CSI exigée dans l'article R 612-14 du Code de la Sécurité Intérieure.

• PRE REQUIS

Avant l'entrée en formation le stagiaire sera évalué sur sa connaissance de la langue Française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité ainsi que par sa capacité à effectuer un compte rendu par oral et par écrit.
Etre titulaire de l'autorisation préalable ou provisoire délivrée par la C.L.A.C (Commission Locale d'Agrément et de Contrôle Privée de Sécurité).
Nous vous aidons dans cette démarche.

• DURÉE

175h hors examen hors examen soit 25 jours
Rythme hebdomadaire 35h
Horaires 8h -12h et 13h- 16h

• LIEU DE FORMATION

Dans un de nos centres EFSP

• NOMBRE DE STAGIAIRES

Minima de 4 et maxima de 12 + 3 candidats ajournés précédemment



METHODE DE VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.

Avoir validé le certificat Sauveteur Secouriste du travail.

Evaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de deux épreuves :

- Une épreuve écrite : QCU de 98 questions portant sur l'ensemble du programme répartie en 13 UV.
- Une épreuve pratique : se déroulant en binôme (gestion du PCS et ronde) avec anomalies et cas pratique.

Des questions du jury compléteront la ronde, à l'issue le candidat rédigera un compte rendu.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à chacune des UV de l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique de mise en situation.

Délivrance du Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité délivré par la CPNEFP Sécurité.

→ Programme - Contenu

Conformément à l'arrêté du 27 juin 2017

SOCLE de Base 41 heures

- **UV 1 - Module Secourisme, 14 h**
Gestes élémentaires de premiers secours – SST conforme au programme INRS
- **UV 2 - Module environnement juridique, 16 h**
Environnement juridique de la sécurité privée
- **UV 3 - Module gestion des conflits, 5 h**
Gestion des risques et des situations conflictuelles
- **UV 4 - Module stratégique, 6 h**
Connaissance de l'outil de transmission informatique
Transmission des consignes et informations

SPECIALITE : 134 heures

- **Module environnement juridique, 5 h (complément avec le tronc commun)**
- **Module gestion des conflits, 9 h (complément avec le tronc commun)**
- **Module stratégique, 2 h (complément avec le tronc commun)**
- **UV 5 - Module prévention des risques d'incendie : 7 h**
Initiation au risque incendie
- **UV 6 - Module : Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7h**
Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier



- **UV 7 - Module sensibilisation aux Risques terroristes, 13 h**
Prévention des risques terroristes
Réagir face à une attaque
Secourir
- **UV 8 - Module professionnel : 45 h**
Surveillance et gardiennage
La mise en œuvre des missions de l'APS
Savoir contrôler les accès
Prendre en compte un PCS
Rondes de surveillance et système de contrôle des rondes
- **UV 9 - Module Palpation de sécurité et inspection des bagages, 7 h**
Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- **UV 10 - Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 h**
Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection
- **UV 11 - Module gestion des risques : 11 h**
Maîtriser la gestion des alarmes
Protéger le travailleur isolé
Sensibilisation au risque électrique
- **UV 12 - Module évènementiel spécifique : 7 h**
Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et la problématique de leur sécurisation
Identifier les acteurs d'un événement
Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements
- **UV 13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 h**
Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes
- **UV 14 – Module industriel spécifique : 7h**
Evaluer les risques professionnels
Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées ICPE

MOYENS PEDAGOGIQUES

- **Le centre de formation EFSP s'est engagé auprès de la CPNEFP à détenir de façon permanente tout le matériel demandé pour la demande d'agrément.**



- Plateau technique équipés
- Matériels incendie et sûreté
- PCS équipés et opérationnel
- Parcours de ronde

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
Cas pratiques et mises en situation.
Support PowerPoint, vidéos, ordinateur

INTERVENANTS

Tous des spécialistes sûreté et sécurité – formés à la pédagogie, formés aux nouvelles UV, formateur SST, SSIAP 3 et validés par la CPNEFP

Vous pouvez consulter notre site internet www.efsp-formation.fr